Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 28 (1940)

Heft: 580

Artikel: La révision du droit de cautionnement et la protection de la famille

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-263891

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1436
Bibliothèque publique et universitaire GENEVE
-5 DÉC. 1940

J. A.

30 NOVEMBRE 1940 — GENEVE

VINGT-HUITIEME ANNÉE. — N° 580

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
Mlle Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 6.—
ÉTRANGER . » 8.—
Le numéro .. » 0.25
Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
11 cent. le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

... Si vous réussissez à faire une brèche dans la forteresse de la résistance, alors la forteresse entière tombera. Je vous apporte, en pleine et sainte conviction, mes vœux patriotiques de succès !

G. MOTTA.

Conclusion du discours prononcé lors du jubilé de l'Association suisse pour le Suffrage féminin.

Veillée d'armes

...Quand paraîtront ces lignes, bien proche sera le moment où se mettront en branle, la seconde fois à Genève pour nous, les cloches de la cathédrale, et surtout le bourdon de la célèbre Clémence, qui, entre autres manifestations d'ordre patriotique ou civique, appelle les électeurs au scrutin. Et bien proche d'être réglé sera le sort de notre initiative pour le vote des femmes.

Cette heure de si grande et émouvante importance pour nous, suffragistes de Genève, a été précédée par une quinzaine d'intense activité. La Commission exécutive, entre les mains de laquelle le Comité de notre Association a concentré toute la besogne, a été sans arrêt sur la brèche, ses sept membres ayant déchargé tout ce qu'ils pouvaient de leurs autres occupations, afin de pouvoir se consacrer presque uniquement à la tâche essentielle. Car celle-ci n'a pas été mince, compliquée encore par les difficultés de contrôle, de restrictions, d'interdictions amenées par la situation actuelle, et qui font reculer dans l'âge d'or la préparation d'une votation populaire il y a vingt ans !

Conférences et réunions : ainsi qu'on a pu le lire en dernière page de notre précédent numéro, et toute propagande par la Radio étant naturellement impossible ! vingt-trois Assemblées publiques et contradictoires ont été mises sur pied dans des communes rurales. Un véritable puzzle que de combiner les vœux des organisateurs et organisatrices sur place avec les possibilités de l'équipe des quinze conférenciers et conférencières qui se sont obligeamment mis à notre disposition, la propagande par affichettes ou convocations, les disponibilités des locaux, les horaires des trams ou des autobus, qu'est heureusement venue compléter l'aide précieuse de quelques automobilistes amis, possédant encore les quelques gouttes d'essence nécessaire au ravitaillement de leur moteur ! A toutes ces réunions, il faut ajouter celles qu'ont spécialement organisées à la demande de notre Comité des groupements privés (Cheminots abstinents, Institutrices primaires et enfantines, groupes d'Union chrétienne ou de mères de famille, Volontaires du service social, Ligue des femmes abstinentes, Société féminine d'éducation physique, Union des Femmes, etc.), les membres des Sociétés féminines, bien que ne pouvant pas participer directement au scrutin, étant d'autre part susceptibles d'agir en notre faveur auprès des électeurs de leur entourage. Enfin, au moment où ces lignes sont écrites, la dernière main est mise à l'organisation d'une grande Assemblée publique, le jeudi soir 28 novembre, à la Salle Centrale, à laquelle MM. W. Rappard et Aug. Lemaître, professeurs à l'Université, Edmond Privat, publiciste, Léon Savary, rédacteur à la *Tribune de Genève*, et le Dr. Charles Saloz ont accepté de prendre la parole, montrant ainsi au public qui ne manquera pas d'accourir nombreux toute l'importance que des personnalités masculines en vue dans notre ville et au dehors de notre canton attachent au principe de justice sur lequel se base notre revendication.

Presse: les cinq quotidiens de Genève ont tous aimablement accepté que nous leur envoyions des articles, et font passer nos communiqués, nos avis, et nos « tribunes libres » avec une courtoisie dont nous tenons à les remercier. Pour ne pas être en reste, notre Comité a inscrit à son budget un crédit de publicité, faisant toute cette semaine passer dans ces quotidiens des « slogans » en lettres grasses, qui forcent l'attention : pensée et jugements sur le vote des femmes de personnalités telle que G. Motta, Benjamin Vallotton, Alexandre Vinet même ; ou encore réponses en série à la question: *Pourquoi, femmes de Genève demandons-nous le droit de vote ?* La presse hebdomadaire ou bi-mensuelle nous a, à quelques fâcheuses exceptions politiques près, accordé aussi toute sa sympathie, et l'on trouvera en feuilleton des extraits de quelques-uns des plus marquants de ces articles, soit fournis pas les unes ou les autres d'entre nous, soit, ce que nous préférons naturellement, spontanément rédigés par les rédacteurs attitrés de ces feuilles.

(La suite en 3me page).

E. GD.

La revision du droit de cautionnement et la protection de la famille

On nous mande de Berne que la Commission du Conseil National qui s'occupe de cette question s'est réunie dernièrement, sous la présidence de M. Huber (St-Gall), pour examiner les points sur lesquels le Conseil des Etats s'était prononcé de façon différente que la première Chambre, et décider de l'attitude à prendre par celle-ci à cet égard. Or, nos lectrices n'ont pas oublié que l'un des points justement sur lesquels il y a divergence d'opinion entre nos deux Chambres est celui de l'obligation pour un conjoint d'obtenir l'autorisation de l'autre conjoint avant de signer un cautionnement valable. Inutile de rappeler ici les tragédies familiales, auxquelles ont trop souvent donné lieu des cautionnements imprudents consentis par le mari sans que la femme en sache rien.

Malheureusement la Commission du National, devant l'opposition du Conseil des Etats à cette proposition, est revenue en arrière sur sa décision première et propose de supprimer tout cet article de la nouvelle loi ! Elle n'a pas davantage accepté, au cas où il serait cependant voté, l'amendement introduit par le Conseil des Etats, soit que cette disposition ne fût valable que là où les époux ne sont pas mariés sous le régime de la séparation des biens, mais a admis qu'un appel puisse être fait à l'autorité judiciaire en cas de refus d'un des conjoints.

La question devant être discutée dans son ensemble par le Conseil National dans sa session de décembre, il y a de nouveau là toute une action de propagande à exercer par les Sociétés féminines en faveur de la protection de la famille. Et dire qu'il existe encore des gens et même des femmes ! pour se demander à quoi peut servir le droit de vote féminin !

Augmentation du nombre des femmes députées en Suède

Selon une lettre de Mme H. Rudh, présidente de l'Association féministe suédoise *Frederika Bremer*, les dernières élections ont porté de 11 à 18 le nombre total des femmes députées dans les deux Chambres suédoises. Mlle K. Hesselgren, si connue à Genève comme dans les milieux féministes internationaux, a été réélue sénateur, ce dont nous la félicitons comme toutes ses collègues.

Approvisionnement ou accaparement ?

Mme L. Florentin, qui a magistralement, dans un récent article de la Suisse, *remis au point beaucoup d'exagérations et d'accusations concernant l'accaparement par des femmes, a également posé cette question que nombre d'acheteuses ont dû se formuler à elles-mêmes :* Où commence l'accaparement ? et où cesse l'approvisionnement ? *Car n'oublions pas en effet que, dès le mois de mai 1939, les autorités fédérales avaient recommandé à toutes les ménagères de constituer des réserves, vu l'insécurité de l'avenir, et ce conseil a certainement contribué à créer de la confusion dans l'esprit de celles auxquelles on avait dit :* Acheter, c'est prévoir, *pour ensuite les blâmer sévèrement quand, la situation s'étant retournée sans qu'on les en ait averties, elles ont poussé cette prévoyance jusqu'à des limites exagérées ! C'est pourquoi, et la question de Mme Florentin ayant été, paraît-il, posée fréquemment à Berne, l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation adresse à toutes ses collaboratrices cantonales, comme à son Comité consultatif féminin, les renseignements suivants que nous transmettons à nos lectrices :*

On peut considérer comme *besoins normaux* des ménages particuliers ou collectifs (pensions, pensionnats, foyers, homes, etc.).

a) l'achat en quantités usuelles pour les besoins courants ;

b) l'achat pour la constitution de provisions normales (provisions d'hiver, achats saisonniers d'œufs, de graisse, etc.) ;

c) l'achat pour une provision de deux mois de denrées que l'on n'achète pas d'habitude en grande quantité, ceci à condition que l'achat ait été fait à une période où l'offre était abondante et la demande normale ;

d) les approvisionnements de produits du pays (conserves de fruits et de légumes, fruits et légumes séchés) provenant d'une production familiale ne sont pas à considérer comme accaparement, pas davantage que les stocks constitués avant la guerrre de denrées actuellement rationnées.

La présence de marchandises avariées est presque toujours un signe qui permet de présumer que les achats faits dépassent les besoins normaux.

L'on pourrait aussi, à titre d'indications générales, reprendre la liste des denrées qu'en 1939 l'on estimait, à Berne, constituer pour deux mois une réserve normale pour une personne adulte. Ceci bien que le rationnement, survenu depuis lors, nous ait forcées de nous limiter, pour certaines denrées, à des quantités moindres.

Vous voilà renseignées, Mesdames.

AU SECOURS DES RÉFUGIÉS

Le vent d'hiver souffle sur les champs dénudés. Dans bien des ménages, les soucis se sont introduits, accompagnés parfois du mécontentement, car les restrictions règnent, les privations menacent et les sacrifices s'imposent.

Et cependant, nous sommes aujourd'hui en Suisse bien privilégiés, si nous comparons notre sort à celui de milliers et de centaines de milliers d'êtres humains, hommes, femmes, enfants, que la guerre a dépouillés de tout. Leur foyer a été détruit, ils vivent entassés dans des baraquements sans fenêtres, ils n'ont ni chauffage, ni vêtements chauds, à peine une couverture pour se protéger du froid. Beaucoup n'ont plus ni bas ni souliers. Les maigres rations alimentaires qui leur sont allouées ne suffisent pas à les nourrir, ils ont faim.

Emue par cette détresse affreuse, l'Alliance Nationale des Sociétés féminines suisses fait une fois de plus, appel à la générosité du peuple suisse. Les dons, même les plus minimes, seront reçus avec reconnaissance au COMPTE DE CHÈQUES VIII c. 2288. *(Alliance nationale des Sociétés féminines suisses) ou* I. 4861 *(Dr. Renée Girod, Genève). Le temps presse, car à cette immense détresse, chacun voudra répondre par un sacrifice. A tous d'avance merci !*

Clara NEF, présidente de l'A.N.S.F.S.
Dr. Renée GIROD.
Math. GAMPERT, membres du Comité.

Le vote des femmes au Grand Conseil neuchâtelois

...19 novembre, journée mémorable pour les suffragistes neuchâteloises, car la motion Brandt est à l'ordre du jour de la séance du Grand Conseil. Peu de femmes aux tribunes, l'heure, onze heures, n'étant pas favorable ni aux ménagères, ni aux femmes exerçant une profession. Les auditrices frémissent en voyant se lever M. Losey (rad.), le promoteur de l'ajournement de la motion lors de la session de printemps. Que dira-t-il ?

L'orateur nous rassure très vite. Il constate que les nuages qui, en mai dernier, obscurcissaient notre horizon se sont éloignés, rien n'empêche donc le Grand Conseil de reprendre la discussion. M. Losey développe son argumentation en faveur du suffrage féminin et indique qu'à son avis les nombreuses activités assumées par les femmes depuis la mobilisation sont une raison nouvelle de leur accorder un droit de vote limité aux affaires communales. Pourquoi ne leur laisser que celui de payer leurs impôts ? Le droit de vote aux

L'AFFICHE SUFFRAGISTE GENEVOISE